

## Présentation

# Métissitude : l'ethnogenèse métisse en amont et en aval de Powley

Louis-Pascal Rousseau et Étienne Rivard

Volume 37, numéro 2-3, 2007

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1081635ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1081635ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Recherches amérindiennes au Québec

### ISSN

0318-4137 (imprimé)

1923-5151 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Rousseau, L.-P. & Rivard, É. (2007). Présentation : métissitude : l'ethnogenèse métisse en amont et en aval de Powley. *Recherches amérindiennes au Québec*, 37(2-3), 3-6. <https://doi.org/10.7202/1081635ar>



Présentation

## Métissitude : l'ethnogenèse métisse en amont et en aval de *Powley*

**Louis-Pascal  
Rousseau**

Chaire de  
recherche du  
Canada en  
patrimoine  
ethnologique,

CÉLAT, Université  
Laval / École des  
hautes études en  
sciences sociales  
de Paris

et

**Étienne Rivard**

Centre -  
interuniversitaire  
d'études  
québécoises,  
Université Laval

D'ABORD ACCUEILLI COMME UNE VICTOIRE des Métis sur les gouvernements dans la lutte pour la reconnaissance de leurs droits autochtones, le jugement *Powley*, rendu par la Cour suprême du Canada le 19 septembre 2003, dévoile depuis les nombreux défis qu'il pose désormais à ceux qui aspirent à ces droits.

Le jugement est venu confirmer que les Métis de la région de Sault-Sainte-Marie en Ontario peuvent se voir reconnaître, à l'instar des communautés ojibwas qu'ils côtoient, des droits de chasse ancestraux. En posant ainsi une nouvelle balise jurisprudentielle en matière de droits autochtones, la Cour suprême venait d'ouvrir la porte à des revendications métisses semblables ailleurs au Canada. Depuis, les organismes représentant des Métis se sont multipliés à l'échelle canadienne et leurs revendications, qu'elles soient exprimées par des voies juridiques ou politiques, sont désormais empreintes des espoirs suscités par le jugement *Powley*.

En regard du jugement de la Cour suprême cependant, n'aspire pas à la reconnaissance de droits métis qui veut. L'arrêt *Powley* a en effet établi une grille de critères destinée à guider le repérage des bénéficiaires de ces droits, ou, en d'autres termes, l'identification des communautés métisses dont les droits pourront être reconnus officiellement dans le cadre du régime constitutionnel canadien.

Il est notamment stipulé qu'une communauté métisse ne doit pas seulement être identifiée par des critères généalogiques, mais aussi par des critères

culturels. Une communauté métisse, en regard du jugement, est un groupe composé de membres aux origines mixtes ayant développé sur un territoire donné leur « propres coutumes, façons de vivre et identité collective reconnaissables et distinctes de celles de leurs ancêtres indiens ou inuit d'une part et de leurs ancêtres européens d'autre part » (*R. c. Powley* 2003 : paragr. 10).

De plus, pour qu'une telle communauté puisse aspirer à un titre autochtone ancestral sur un territoire donné, il faut qu'elle ait été présente sur ce territoire avant que les institutions coloniales n'en prennent le contrôle dans les faits ou, en termes juridiques, n'y établissent leur « mainmise effective ». Si tel est le cas, les pratiques liées au territoire que cette communauté occupait avant la mainmise pourraient être protégées en vertu de la Constitution au même titre que les pratiques des groupes amérindiens et inuit.

Parmi les autres critères édictés par la Cour, il a été aussi décidé qu'il serait nécessaire à ceux qui réclament la protection constitutionnelle reconnue aux peuples autochtones qu'ils s'auto-identifient à une communauté métisse contemporaine en lien avec une communauté retracée dans l'histoire et qu'ils soient acceptés comme membres de cette communauté. Cette double identification ne doit pas être récente, puisqu'elle doit relever de la tradition et la culture de la communauté dont ses membres ont héritées de génération en génération depuis des temps anciens.

## LES THÈMES : PROCESSUS, SUJET MÉTIS

### ET CATÉGORISATION

Le jugement *Powley* offre plus que des critères d'identification. Il met en évidence le fait que l'identité métisse et le métissage sont, plus que jamais, des éléments incontournables dans la compréhension du rapport du Québec-Canada à l'autochtonité, au territoire et au monde. Il considère la reconnaissance historique et contemporaine du métissage comme une assise fondamentale sur laquelle la trame socio-culturelle canadienne s'est construite. En fait, la Cour suprême affirme que le métissage euro-indien et l'identité métisse au Canada ne se réduisent pas géographiquement et historiquement au territoire historique d'une nation métisse née dans les provinces des Prairies au XIX<sup>e</sup> siècle, mais qu'ils pourraient constituer plutôt des faits récurrents de l'histoire et de la géographie du pays.

En suggérant que le métissage est un processus historique, le jugement *Powley* s'inscrit dans l'air du temps. À cette époque que certains nomment celle de la « vitesse de la lumière » (Virilio 1995), une époque marquée par l'accélération des communications (Appadurai 1996), par la contraction de l'espace-temps (Harvey 1989), par la multiplication des migrations transnationales et des nouvelles « diasporas » (Gilroy 2003 ; Hall 2003) et par le foisonnement des échanges culturels, le métissage et l'identité métisse sont devenus, du moins en théorie, des lieux communs. Reconnu comme une constante universelle et un processus constant d'interaction culturelle, le métissage a de nos jours bonne presse (Amselle 1999 : 55 ; Sherzer 1998 : 112-116 ; Turgeon 2003 : 23). Pour les tenants des études postcoloniales, le métissage et l'identité métisse sont non seulement perçus comme des signes de richesse culturelle, ils remettent aussi constamment en question les catégories ethniques telles que définies par la société dominante.

Ce questionnement des catégories ethniques démontre qu'il est devenu commun d'appréhender le sujet métis tout comme on le fait du métissage, c'est-à-dire comme une réalité dynamique et évolutive, dans le temps comme dans l'espace. À cet égard, on s'interroge de plus en plus au Canada sur l'identité métisse de groupes qui, pourtant, n'ont jamais été clairement identifiés « Métis » par le passé : les coureurs des bois, les voyageurs canadiens, les Bois-Brûlés, les Chicots, les *Settlers*, les *Liveyers* et autres *Home Guard Cree* ne sont que quelques exemples parmi tant d'autres. Ces anciennes catégories ethniques sont peut-être en voie d'être réinterprétées sous le regard de l'ethnogenèse métisse et des critères émis par le jugement *Powley*. Il est utile de rappeler que le métissage euro-indien fut longtemps considéré, surtout à partir du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, comme le symbole de la dégénérescence et de l'assimilation et, ce faisant, une chose dont il fallait occulter les manifestations les plus éloquentes. En effet, jusqu'à la fin des années 1960, longtemps même après que le discours sur la dégénérescence se soit effacé, nombreux sont les gens d'ascendance mixte au pays à avoir passé sous silence leurs origines autochtones. Plusieurs, tout particulièrement dans l'Ouest du pays, se verront fortement « encouragés » de délaissé leur parlé « métis » ou « mitchif » pour un français plus « standard » (Lavallée 1991). L'assimilation linguistique de l'Autochtone n'est d'ailleurs qu'une manière parmi tant d'autres d'intégrer – ou pourrait-on dire, dans un tel contexte, de « métisser » – le « sauvage ». Pareillement, le jugement *Powley* n'est pas exempt de catégorisation et, ce faisant, force les Métis et les « autorités » (juridiques, politiques ou même académiques) à s'investir dans

un nouveau processus de transaction socioculturelle dont les effets sur l'identité métisse restent à identifier, à documenter et à comprendre.

En somme, les textes qui sont réunis dans ce numéro thématique traitent, chacun à leur façon et selon des degrés divers, du métissage comme processus, du sujet métis et des catégories par lesquelles ce sujet métis est compris et mis en relief. Ils sont tous, d'une manière ou d'une autre, les témoins des dynamiques historiques et contemporaines qui animent l'existence et l'expression des identités métisses, tout particulièrement dans l'Est du Canada, où l'essentiel de la réflexion à ce sujet reste à bâtir.

Sans chercher à souscrire en tous points aux besoins de recherche considérables engendrés par le jugement, ce numéro propose des articles qui s'inscrivent dans le nouveau cadre contextuel que ce dernier impose à l'ensemble de la recherche sur les Métis au Canada. Qu'on y voit un obstacle ou plutôt une étape fondamentale dans le processus de reconnaissance du droit des Métis au pays, le jugement *Powley* amène pour tous une occasion de s'interroger sur la façon de concevoir ce qu'est une communauté métisse, sur son processus de formation et sur la pérennité de sa cohésion culturelle identitaire auprès des populations parentes (euro-canadiennes, amérindiennes et parfois inuites) dont elle est issue. La création d'un nouvel espace de reconnaissance pour les Métis amène les organismes autochtones, les institutions gouvernementales, les milieux universitaires et, plus largement, la société canadienne dans son ensemble à se questionner sur les balises identitaires pouvant servir à délimiter les frontières d'une nation à l'intérieur d'un état multinational comme le Canada.

### PRÉSENTATION DES ARTICLES

Jennifer Brown est sans conteste l'une des figures les plus importantes du mouvement de recherche sur l'ethnogenèse des communautés métisses au Canada, c'est-à-dire sur le processus de formation culturelle et historique des groupes métis au pays. Elle se démarque comme l'une des fondatrices de ce champs de recherche au Canada depuis la publication du livre *The New Peoples : Being and Becoming Metis in North America* (Peterson et Brown 1985), ouvrage collectif qui avait précisément comme objectif de paver la voie à ce mouvement. Depuis la publication de ses premiers travaux sur le sujet jusqu'à son poste actuel de titulaire de Chaire à l'Université de Winnipeg, cette historienne s'est sans cesse positionnée à la tête de la recherche sur les Métis dans tout le pays, voire dans l'espace nord-américain. Elle signe, dans le cadre de ce numéro, un article sur le développement historique de groupes métis, ainsi que des termes et des catégories pour les identifier à l'échelle du continent. Jennifer Brown se trouve en quelque sorte à léguer une précieuse part de son héritage intellectuel en rédigeant une sorte de synthèse de ses propres connaissances sur le sujet et une entrée en matière pour les articles suivants.

L'article de Claude Gélinas porte quant à lui sur la présence et la gestion du métissage à l'intérieur des réserves amérindiennes entre le milieu du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles. Alors que le métissage, autant dans ses dimensions généalogiques que culturelles, s'opère au sein des réserves durant cette période, ceux qui occupent les réserves, de plus en plus métissés, développent une nouvelle représentation d'eux-mêmes tendant à se dépendre comme des membres de sociétés ayant survécu à la présence et à l'influence des colons. L'auteur démontre donc l'existence d'un double processus, soit celui de l'intensification

des métissages et de l'acculturation en réserve, d'une part, et celui du renforcement dans l'imaginaire amérindien d'une représentation de soi comme étant imperméable à la culture des colons, d'autre part. Évoluant en miroir, ces processus identitaires, opposant l'acculturation dans les faits à l'imaginaire d'un soi imperméable à la culture de l'autre, sont notamment alimentés par un processus politique : la Loi sur les Indiens, le système des réserves, ainsi que par le mode d'attribution des terres qui y prévaut. Ce texte s'inscrit directement en lien avec la problématique de la catégorisation des personnes métissées. Il s'ouvre sur des questionnements relatifs à la place, ou l'absence de place, pour le développement d'une identité proprement métisse dans ce contexte de blocage des représentations du « Soi » chez ceux qui occupent les réserves.

Usant d'une approche comparative, Gwen Reimer et Jean-Philippe Chartrand explorent l'ethnogenèse et le développement communautaire des Métis dans les régions de la baie James en Ontario et au Québec. Grâce à un dépouillement archivistique extensif (notamment dans les archives de la Compagnie de la baie d'Hudson, les archives religieuses et les recensements nominatifs), les auteurs exposent un ensemble d'indicateurs démographiques, culturels et politiques pouvant permettre l'identification historique de communautés métisses dans le contexte de la traite des fourrures. À cet effet, le texte de Reimer et Chartrand s'annonce comme une contribution importante à ce projet en chantier qu'est l'ethnogenèse métisse dans l'Est du Canada. Outre cette contribution d'ordre méthodologique et conceptuel, les auteurs mettent aussi en évidence les liens familiaux et « occupationnels » qui unissent les populations d'ascendance mixte de Moose Factory (en Ontario) et celles du côté québécois de la baie James, une manière d'affirmer une réalité territoriale complexe et ramifiée.

C'est de manière similaire, bien que dans un contexte géographique distinct, que Yves Labrèche et John C. Kennedy traitent du Labrador, soit particulièrement la région du lac Melville et du bassin de la rivière Churchill. Leur approche – laquelle consiste en un mariage dosé de données archéologiques, documentaires et ethnologiques existantes – constitue une illustration exemplaire de la nature multidisciplinaire des études sur l'ethnogenèse. À l'aide d'un examen des noms de famille et la mise en évidence d'éléments matériels et immatériels, les auteurs mettent effectivement en relief les indices nécessaires à l'émergence d'une identité métisse distincte, notamment l'existence d'une culture intégrant autant les éléments culturels autochtones que non-autochtones et la pratique d'une territorialité spécifique. En outre, les auteurs « ...réitérèrent l'importance de préserver et d'incorporer les données de la tradition orale dans tout essai de reconstruction historique portant sur les Métis et les Autochtones du Labrador et des autres régions nordiques », une tradition orale qui souffre toujours selon eux d'un préjugé défavorable dans les cours de justice.

On ne pourrait toutefois pas parler du Labrador sans présenter le travail de Paul Charest, lequel aura employé une bonne part de sa carrière prolifique à l'Université Laval à travailler sur l'éventail des cultures autochtones et allochtones qui parsèment cette région du pays. Dans le texte qu'il présente ici, Charest fait appel à une approche anthropologique de la culture et de l'ethnicité et se concentre sur l'ethnogenèse métisse dans ce qu'il appelle la sous-aire culturelle du Labrador méridional, laquelle comprend le Sud-Labrador, le détroit de Belle-Isle et la Basse-Côte-Nord québécoise. Charest conclut que cette sous-aire est marquée par une culture métisse épousant à la fois des

éléments culturels autochtones et euro-canadiens. Bien que l'auteur reconnaisse que les sources documentaires sont insuffisantes pour pouvoir établir hors de tout doute des connexions directes entre ce métissage culturel et le métissage biologique, il ne considère pas cette insuffisance comme une limite insurmontable à la reconnaissance juridique des Métis. En fait, Charest se trouve à questionner l'idée souvent reçue que l'émergence d'une population d'ascendance mixte soit une étape essentielle à l'ethnogenèse métisse et à la protection constitutionnelle des droits autochtones métis. Après tout, se demande-t-il, si la Loi sur les Indiens a parfois accordé le statut indien à des gens sans ascendance amérindienne, pourquoi le partage d'une même culture métisse ne serait-il pas une raison suffisante pour reconnaître à une communauté une protection constitutionnelle ?

Dans un autre ordre d'idée, Denis Gagnon et Suzanne Gagné dressent un portrait actuel des langues métisses dans l'Ouest du pays qu'ils remettent en parallèle avec, d'une part, les programmes de revitalisation linguistique financés par le gouvernement fédéral et mis en place par les organisations métisses et, d'autre part, avec la relation qui existe entre langue et identité. Si ce texte se démarque des autres contributions composant ce numéro, et cela autant par son objet que par son contexte spatio-temporel, il n'en constitue pas moins un apport important sur l'évolution de l'identité métisse et sur les enjeux socioculturels associés aux pratiques et aux politiques linguistiques (historiques et contemporaines) en milieu autochtone et minoritaire. Dans le contexte juridique contemporain, et dans la mesure où le paysage culturel que dessinent les langues métisses dans l'Ouest est marqué par la perte des repères linguistiques, Gagnon et Gagné ont probablement raison d'affirmer que la situation linguistique actuelle remet en question la continuité historique des pratiques culturelles métisses et qu'elle représente un défi crucial auquel doivent faire face aujourd'hui les Métis.

La doctorante en droit Geneviève Motard, pour sa part, propose un article relatif à la « mainmise effective de la Couronne sur le territoire », concept fondamental puisque nécessaire dans le cadre d'une démonstration juridique visant à établir si une communauté métisse est éligible à la reconnaissance de droits autochtones au Canada. Contrairement à l'ethnogenèse, ce concept est né dans l'arène judiciaire et se présente aux chercheurs comme un tout nouvel objet d'étude. Dans ce contexte, il existe peu de balises, si ce n'est que quelques cas de jurisprudence, pour définir ce concept et expliquer comment il peut s'appliquer à un territoire donné. S'appuyant sur le droit international, l'auteure met en place des repères des plus utiles en ce sens.

Étienne Rivard, géographe, traite de l'impact de l'arrêt *Powley* sur le processus de catégorisation de l'identité métisse. Il explique comment ce jugement, en mettant en place des critères d'identification des communautés métisses, se superpose souvent de façon asymétrique sur l'échiquier identitaire métis existant. En d'autres termes, l'arrêt *Powley* laisse pour compte certaines catégories de « Métis », soit ceux qui pourront désormais difficilement être reconnus comme tels en fonction des critères édictés par la Cour. L'auteur en appelle, dans ces circonstances, à un déblocage de ces catégories et à une nouvelle lecture de la situation des « Métis ». Il invite les chercheurs à outrepasser les limites des critères mis en place par l'arrêt *Powley* et à se questionner sur l'existence des multiples contextes historiques et géographiques dans lesquelles des

groupes d'identité métisse ont pu prendre forme et assurer leur présence sur le territoire jusqu'à aujourd'hui. À l'heure où la recherche s'oriente vers une course aux communautés se conformant aux critères de l'arrêt *Powley*, Rivard lance un appel essentiel au dépassement des concepts identitaires métis que de tels critères mettent de l'avant.

Au terme du numéro se trouve un texte signé de la main de Denis Vaugeois qui, encore une fois, livre un appel au repositionnement de l'histoire autochtone sur de nouvelles bases. Son texte établit des liens entre les épidémies de maladies européennes chez les Amérindiens, les métissages (par lesquels une partie de ces derniers ont pu assurer leur survie) ainsi que les résultantes identitaires de ces métissages. L'auteur rappelle que, si la réalité du métissage entre colons et Amérindiens était fortement répandue en Nouvelle-France, seule une partie des individus issus de ce processus se sont et ont été considérés « Métis », les autres se qualifiant plutôt « d'Indiens ». L'auteur, de son point de vue, considère que la recherche devrait davantage tenir compte de ce contexte historique dans l'approche du terrain et des sujets autochtones. Denis Vaugeois a aussi laissé à ce numéro un second texte en lien avec le premier, soit un survol biographique sur Toussaint Charbonneau, célèbre voyageur ayant accompagné Lewis et Clark dans leur périple à travers le continent. Il démontre comment les historiens américains ont utilisé et, parfois aussi, occulté ce personnage afin de projeter dans leur passé leur patriotisme et leurs aspirations morales. Toussaint Charbonneau est pourtant une figure fascinante du passé : la simple évocation de son vécu permet de prendre la mesure du métissage imprégnant l'histoire de notre continent.

## RÉFLEXIONS SUR LE RÔLE DU CHERCHEUR

Parce que les discours identitaires sont fluctuants, parce que les groupes se redéfinissent sans cesse sur de nouvelles bases et parce que les collectivités modifient l'image qu'elles ont d'elles-mêmes au fil de leur histoire, les questionnements de recherche en matière d'identité métisse se posent dans la longue durée. Le chercheur qui aborde cette matière est souvent confronté à un paradoxe dans lequel s'opposent les situations historiques et contemporaines. D'une part, on retrouve parfois dans les archives des communautés métisses là où il ne s'en manifeste pas dans la réalité contemporaine. D'autre part, on retrouve souvent des communautés métisses contemporaines pour lesquelles il est difficile, sinon impossible, de suivre les traces historiques à même les documents disponibles. Afin d'illustrer ce propos, il n'y a qu'à prendre pour exemple le cas de la région québécoise de la baie James, où Gwen Reimer et Jean-Philippe Chartrand soutiennent dans leur article avoir repéré des preuves archivistiques de l'existence d'une communauté métisse historique. Ce constat documentaire, s'il peut être convaincant dans la synchronie historique, appelle à de nouveaux questionnements sur la réalité contemporaine, car cette région est un lieu où, aujourd'hui, les Autochtones expriment une auto-identification amérindienne et où le discours identitaire métis n'a pas prise.

Le rôle du chercheur est de contribuer au décloisonnement temporel de l'objet de recherche afin d'en développer une compréhension d'ensemble, tâche qui, bien souvent, vient avec son lot de difficultés. Ceux qui ont été invités à prendre part à ce numéro se sont vus conférer la mission de poser des balises qui, dans leur discipline respective et même au-delà, pourront servir de repères à ceux qui tentent d'identifier des communautés issues du métissage entre colons, Amérindiens et Inuit au

Québec. Cette mission renvoie les chercheurs, souvent par la force des choses et malgré eux, à la délicate position d'arbitre sur des terrains où se renégocient, dans le passé comme aujourd'hui, de nouvelles frontières identitaires.

En somme, les chercheurs qui s'avancent en matière d'étude sur les Métis doivent être conscients que leurs constats sont susceptibles d'avoir une incidence considérable sur l'issue des débats concernant la reconnaissance et, conséquemment, sur le quotidien des groupes métis au pays. Lorsque l'historienne Jacqueline Peterson (1978) a écrit « *Prelude to Red River: A Social Portrait of the Great Lakes Métis* », une étude pionnière d'ethnogenèse métisse publiée à la fin des années 1970, elle était sûrement loin de se douter, quelques décennies plus tard, que ses travaux de recherche fondamentale seraient abondamment cités par la Cour suprême du Canada dans l'arrêt *Powley* et qu'ils serviraient ainsi à débloquent le débat juridique entourant la reconnaissance constitutionnelle d'une communauté métisse. Bien malin qui pourra prédire les conséquences socio-culturelles et légales des recherches en cours, mais un fait demeure, les conclusions que tirent aujourd'hui les chercheurs doivent s'accompagner d'une forte dose de conscience sociale envers les groupes visés.

Revoir le jugement *Powley* sous un œil critique, comme le proposent d'ailleurs la plupart des textes qui composent ce numéro, est sans doute un premier pas dans cette direction. C'est un peu la raison derrière le choix du concept de « Métissitude » dont le suffixe *-itude* vise autant à exprimer l'appartenance au fait métis qu'à signifier les aspects scientifiques de ce fait. Effectivement, embrasser ce concept consiste non seulement à s'attarder à l'exploration des dimensions historique et contemporaine des réalités métisses au pays, mais aussi à se rallier à une démarche scientifique qui se veut autant en aval qu'en amont – et donc « fondamentale » – des besoins de recherche actuels suscités par l'arrêt *Powley*.

## Ouvrages cités

- AMSELLE, Jean-Loup, 1999 : *Logiques métisses : Anthropologie de l'identité en Afrique et ailleurs*. Payot & Rivages, Paris.
- APPADURAI, Arjun, 1996 : *Modernity at Large: Cultural Dimensions of Globalization*. University of Minnesota Press, Minneapolis.
- GILROY, Paul, 2003 : « The Black Atlantic as a Counterculture of Modernity », in Jana Evans Braziel et Anita Mannur (dir.), *Theorizing Diaspora: A Reader* : 49-80. Blackwell, Oxford.
- HALL, Stuart, 2003 : « Cultural Identity and Diaspora », in Jana Evans Braziel et Anita Mannur (dir.), *Theorizing Diaspora: A Reader* : 233-246. Blackwell, Oxford.
- HARVEY, David, 1989 : *The Condition of Postmodernity: An Enquiry into the Origins of Cultural Change*. Basil Blackwell, Oxford.
- LAVALLÉE, Guy Albert Sylvestre, 1991 : « The Michif French Language: Historical Development and Métis Group Identity and Solidarity at St. Laurent, Manitoba ». *Native Studies Review* 7(1) : 81-93.
- PETERSON, Jacqueline, 1978 : « Prelude to Red River: A Social Portrait of the Great Lakes Métis ». *Ethnohistory* 25(1) : 41-67.
- PETERSON, Jacqueline, et Jennifer S. H. Brown (dir.), 1985 : *The New Peoples: Being and Becoming Métis in North America*. The University of Manitoba Press, Winnipeg.
- R. c. *Powley*, [2003] 2 S.C.R. 207.
- SHERZER, Dina, 1998 : « French Colonial and Post-Colonial Hybridity: condition métisse ». *Journal of European Studies* 28 (1-2) : 103-120.
- TURGEON, Laurier, 2003 : *Patrimoines métissés : Contextes coloniaux et postcoloniaux*. Les Presses de l'Université Laval, Québec.
- VIRILIO, Paul, 1995 : *La Vitesse de libération*. Galilée, Paris.